



MISSION PERMANENTE DE LA SUISSE AUPRÈS DES  
NATIONS UNIES A NEW YORK

**Seul le texte prononcé fait foi**

**4<sup>ème</sup> Conférence des Etats-parties pour faciliter l'entrée en  
vigueur du Traité d'interdiction complète des essais  
nucléaires**

**(TICE Conférence Article XIV - New York, 21.-23.9.2005)**

**DECLARATION DE LA SUISSE**

**prononcée par l'Ambassadeur Rudolf Schaller, Chef de  
la Mission permanente de la Suisse auprès des Nations  
Unies et des Organisations internationales à Vienne**

**Chef de la délégation suisse**

New York, le 22 septembre 2005

Monsieur le Président,

La délégation de la Suisse vous félicite de votre accession à la présidence de cette Conférence et a confiance que, sous votre conduite, nous parviendrons à donner une nouvelle impulsion en faveur d'une entrée en vigueur rapide du Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires (TICE).

### **Le TICE, situation actuelle**

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis aujourd'hui car, neuf ans après son ouverture pour signature, le TICE est toujours confronté au défi politique majeur que constitue sa non-entrée en vigueur.

En effet, à l'heure actuelle, 176 Etats ont signé le TICE et 125 l'ont ratifié. La Suisse salue plus particulièrement les dernières ratifications de la République Démocratique du Congo, de Djibouti, du Liechtenstein, du Rwanda, de Saint Kitts et Nevis, du Togo, de la Tunisie, de la République Unie de Tanzanie, de Vanuatu et de Madagascar. Par leurs ratifications, ces Etats ont rapproché le Traité de son universalité.

Toutefois, la clause d'entrée en vigueur du TICE requiert la ratification de 44 Etats disposant de réacteurs nucléaires civils ou militaires. A ce jour, manquent encore les ratifications de 11 de ces Etats, dont trois n'ont toujours pas signé le Traité.

Les réserves de ces Etats - dont certains assignent à l'arme nucléaire un nouveau rôle ne se limitant plus à la seule dissuasion alors que d'autres font dépendre leur ratification de la résolution de questions régionales - font planer de lourdes incertitudes quant à l'entrée en vigueur à brève échéance du TICE. Chaque année qui s'écoule sans évolution notable de la situation fait perdre un peu plus de crédibilité au Traité et à son organisation, laquelle aura de plus en plus de peine à conjuguer son caractère provisoire avec des besoins financiers grandissants.

L'impasse dans laquelle se trouve le TICE a été soulignée lors de la 7<sup>e</sup> Conférence d'examen du TNP, tenue à New York en mai de cette année. Celle-ci non seulement se sépara sans trouver de consensus sur un document substantiel final, mais vit certains Etats mettre en question l'entier de l'acquis des conférences d'examen précédentes. Ainsi était écarté l'objectif d'une entrée en vigueur dans les meilleurs délais du TICE,

représentant une des "13 treize étapes pratiques pour le désarmement nucléaire" contenue dans le document final de la Conférence d'examen de 2000. Cette même impasse s'est malheureusement répétée lors du sommet exceptionnel organisé pour marquer le 60<sup>ème</sup> anniversaire des Nations Unies, où la question du désarmement et de la non-prolifération ne fut même pas évoquée dans le document de travail soumis aux chefs d'Etats et de gouvernements.

### **Mesures pour faciliter l'entrée en vigueur du TICE**

Monsieur le Président,

La Suisse compte parmi les Etats ayant fait le choix d'adhérer au TICE. Elle regrette donc vivement la situation actuelle dans laquelle se trouve le Traité. Toutefois, c'est sur la base de cette réalité que nous devons trouver des solutions concrètes. A cet effet, ma délégation aimerait rappeler les quelques points suivants :

1. La Suisse attend de tous les Etats figurant dans l'Annexe 2 dont la ratification est nécessaire à l'entrée en vigueur du TICE - et qui sont donc investis d'une responsabilité particulièrement importante - une démonstration semblable d'engagement politique que celle exprimée par la grande majorité des Etats qui ont ratifié le Traité. Une telle démarche satisferait à la fois l'objectif de désarmement nucléaire tel que souligné par l'Art. VI du TNP et celui de non-prolifération, et ceci d'autant plus qu'augmente la préoccupation générée par le lien potentiel entre prolifération et terrorisme. Dans ce contexte, mon pays est d'avis que l'absence de résultats substantiels de la 7<sup>e</sup> Conférence d'examen du TNP n'enlève en rien la validité des résultats des conférences d'examen précédentes.
2. La Suisse soutient l'idée d'encourager les mêmes Etats figurant dans l'Annexe 2, qui se trouvent dans des régions de fortes tensions, à prendre l'initiative de ratifier le TICE de façon simultanée. Par son audace et son courage, une telle démarche aurait indubitablement pour effet de créer une mesure de confiance et de sécurité propre à faire diminuer ces tensions régionales.
3. La Suisse croit fermement que les mécanismes multilatéraux doivent continuer à jouer un rôle primordial dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement. Si des processus unilatéraux peuvent aussi servir ce but, le niveau multilatéral a, par contre, le potentiel de créer des régimes normatifs à vocation

universelle et durable liant le plus grand nombre possible de membres de la communauté internationale.

4. La Suisse a toujours affirmé qu'elle souhaite une entrée en vigueur rapide du Traité. En conséquence, mon pays encourage les Etats-parties à continuer de soutenir la mise en place complète du système de vérification, afin que celui-ci soit prêt à fonctionner au moment d'une entrée en vigueur du TICE, dissipant par là même les doutes sur l'utilité et l'efficacité du Traité.
5. La Suisse est d'avis que les Etats qui ont ratifié le TICE doivent continuer, par tous les canaux, à poursuivre leurs efforts de conviction auprès des autres gouvernements en vue d'une adhésion universelle au Traité en tant que pilier du régime global de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération. En adoptant un projet ferme de déclaration finale, nous envoyons un message clair à l'égard des Etats qui, jusqu'à présent, ont retardé leur signature ou ratification du Traité.
6. Finalement, dans l'intervalle nous séparant d'une entrée en vigueur du TICE, la Suisse exhorte l'ensemble des Etats concernés à maintenir les moratoires déclarés unilatéralement au sujet de leurs essais nucléaires.

## **Conclusion**

Monsieur le Président,

Il a fallu près de 40 ans pour que se réalise l'adoption du TICE. A l'heure du 60<sup>ème</sup> anniversaire des tragédies d'Hiroshima et de Nagasaki, l'humanité ne mérite pas d'attendre plus longtemps que cet instrument de paix et de stabilité puisse enfin déployer tous ses effets. Cette 4<sup>ème</sup> Conférence Article XIV se tient quelques jours après que les chefs d'Etats se sont réunis pour le Sommet M+5. Il est dans notre intérêt commun que cette opportunité soit saisie pour que les conditions nécessaires favorisant l'entrée en vigueur du TICE soient créées au plus tôt. La Suisse appelle toutes les délégations à travailler en ce sens et est prête à se joindre à tous les efforts permettant de surmonter ce défi afin de satisfaire les besoins sécuritaires de tous.

Monsieur le Président, je vous remercie de votre attention.